

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

RÈGLEMENT NUMÉRO 82-2014 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le *Règlement numéro 82-2014* décrétant un emprunt pour les travaux de construction d'un réseau de collecte et de traitement des eaux usées pour le périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a franchi les étapes suivantes :

- AVIS DE MOTION DONNÉ LE 11 MARS 2014;
- ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 1^{ER} AVRIL 2014;
- APPROBATION PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC LE 14 MAI 2014.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 20 mai 2014.

SYLVIE GOSSELIN
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sylvie Gosselin, certifiée sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 20 mai 2014.

En foi de quoi, je délivre ce certificat le 20 mai 2014

SYLVIE GOSSELIN
Directrice générale et secrétaire-trésorière

